



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Circonscription du Haut Bocage

R.A.S.E.D.

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté est un dispositif ressource de l'Éducation Nationale composé de psychologues et d'enseignants spécialisés.

C'est un service public gratuit, implanté au sein des écoles maternelles et élémentaires et intervenant sur le temps scolaire. Il constitue un outil de proximité pour la prévention et la remédiation de la difficulté scolaire.

Les enseignants et psychologues travaillent dans un esprit d'équipe, bienveillants à l'égard de tous : enfants, familles et enseignants. Ce service est aussi relais entre l'école, les dispositifs d'aide et de soins extérieurs.

Antenne de Pouzauges

rased85.pouzauges@ac-nantes.fr

École Élémentaire Jules Verne
Rue de Véziers
85700 Pouzauges

 **02 51 91 32 75**

Psychologue de l'Éducation Nationale
Gaëlle Barotin

Gaelle.Barotin@ac-nantes.fr

Enseignante chargée de l'aide à dominante
pédagogique
Marylène Le Morillon

[Marylene.Tudal@ac-nantes.fr](mailto:Marylène.Tudal@ac-nantes.fr)

Enseignant.e chargé.e de l'aide à dominante
relationnelle
le poste n'est pas pourvu cette année

Antenne des Herbiers et de Mortagne-sur-Sèvre

rased85.herbiers@ac-nantes.fr

École Élémentaire de la Métairie
Rue Michel Delalande
85500 Les Herbiers

 **02 51 66 92 16**

Psychologue de l'Éducation Nationale
Florence Lafaille

Florence.Lafaille@ac-nantes.fr

Enseignante chargée de l'aide à dominante
pédagogique
Sylvie Langlois

Sylvie.Langlois@ac-nantes.fr

Enseignant.e chargé.e de l'aide à dominante
relationnelle
le poste n'est pas pourvu cette année

La demande d'aide écrite est rédigée par l'enseignant, elle est adressée au RASED par le biais du formulaire de demande d'aide spécialisée à tout moment de l'année. Cette demande est analysée en synthèse par les membres du RASED, une réponse est apportée, assortie ou non d'une prise en charge.

Le/la Psychologue de l'Éducation Nationale aide à comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation. Il/elle peut intervenir à la demande des enseignants, des parents ou des enfants.

Dans ce cadre, il/elle peut :

- proposer des entretiens aux enfants, aux familles et aux enseignants et assurer des suivis psychologiques
- réaliser les bilans psychologiques
- contribuer à la mise en place de différentes prises en charge par le RASED ou à l'extérieur de l'école (CMP, orthophonie, services sociaux...)
- prendre part aux décisions concernant la scolarité de l'enfant et participer aux équipes de suivi de scolarisation et aux équipes éducatives
- participer aux conseils de cycles, conseils de maîtres
- proposer des observations en classe
- participer à la constitution des dossiers d'orientation (EGPA, ULIS, IME, SESSAD...)

L'action du psychologue scolaire auprès d'un enfant nécessite l'autorisation écrite des parents.

L'Enseignant.e Spécialisé.e chargé.e de l'aide pédagogique (maître.sse E) apporte une aide adaptée aux élèves qui manifestent des difficultés avérées à apprendre et à comprendre. Cette aide peut intervenir dans la classe ou en dehors de la classe, généralement en petits groupes. Elle s'inscrit dans les objectifs et les horaires de l'école primaire. Dans ce cadre, l'enseignant.e E intervient :

en aide directe :

- prendre charge des élèves en petits groupes
- intervenir dans la classe en collaboration avec l'enseignant

en aide indirecte :

- peut contribuer à la rédaction des PPRE, PAP...
- prendre part aux décisions concernant la scolarité de l'enfant et participer aux équipes éducatives, ESS
- participer aux conseils de cycles, conseils de maîtres
- proposer des entretiens aux enfants, aux familles et aux enseignants
- proposer des observations en classe
- participer à des actions de prévention

L'action de l'enseignant.e spécialisé.e nécessite l'adhésion de la famille au projet d'aide proposé.

L'Enseignant.e Spécialisé.e chargé.e de l'aide relationnelle (maître.sse G).

Cette aide s'adresse à des enfants dont les attitudes à l'école apparaissent comme l'expression d'une difficulté à se comporter en élève. Ses objectifs sont de restaurer l'envie d'apprendre, de grandir et de faire évoluer le rapport de l'élève à l'école afin qu'il puisse adapter son comportement aux exigences scolaires. L'enseignant.e G ne travaille pas directement sur les apprentissages mais ne perd pas de vue les objectifs scolaires.

Dans ce cadre, l'enseignant.e G peut:

- prendre en charge des élèves individuellement ou par petits groupes
- proposer des interventions en classe en collaboration avec l'enseignant ou sur des dispositifs de prévention
- participer à la rédaction de PPRE, PAP
- participer aux équipes éducatives, conseils des maîtres et conseils de cycles

L'action de l'enseignant.e spécialisé.e nécessite l'accord de la famille.